

Le Mobile et la Conduite, un mauvais couple - 1/3

Ce Mariage entre le téléphone portable et une voiture fait de terribles ravages...

Les téléphones portables et la conduite

Une jeune fille du nom de Audrey, **14 ans**, faisait du vélo le 4 avril 2001 sur une route de Seine-et-Marne quand elle a été violemment fauchée et tuée par une automobiliste sous les yeux de ses proches : ***celle-ci avait perdu le contrôle de son véhicule, la conductrice conduisait d'une seule main alors qu'elle téléphonait avec son portable de l'autre.*** Le 16 janvier 2003, au tribunal correctionnel de Fontainebleau, le procureur a requis **2 ans de prison dont 18 mois** avec sursis qui sont bien mérités à mon gout.

Le tribunal rendra son jugement final le 13 mars prochain.

Téléphoner en conduisant ?

Tout le monde dit que c'est dangereux, mais personne ne peut dire actuellement à quel point. Les travaux sur le sujet sont encore ponctuels et on ignore combien d'accidents sont la conséquence de l'utilisation du portable. Une seule certitude est présente : les scientifiques sur la question nous ont informés sans doute plausibles qu'il existe un lien entre le fait de téléphoner en conduisant et un risque accru d'accident.

Selon le site de [Norauto](#).

En octobre 2001, 57,6 % de la population française possèdent un téléphone cellulaire, soit près de **35 millions** de téléphones portables en circulation.

95% des français sont conscients des risques liés à l'utilisation du téléphone portable au volant, et des conséquences que cela pourrait avoir or **40%** des conducteurs déclarent utiliser le portable en voiture sans aucune rancœur...

Il est vrai que le téléphone portable peut offrir de nombreux avantages sur la route : prévenir les secours en cas d'accidents, rechercher un dépanneur, etc... mais pour les appels personnels je pense qu'il pourrait attendre, car la jeune femme responsable de la mort de la jeune Audrey doit laisser son portable de côté à présent, car avoir la mort d'une jeune fille de 14 ans sur la conscience, ça doit faire un choc

Deux mains pour conduire et pas une au téléphone et l'autre sur le volant...

Combien de personnes conduisent quotidiennement une main sur le volant tandis que l'autre qui tient le téléphone ? Le conducteur devient fainéant de tenir le volant, mais aussi manchot !

Privé d'un grand nombre de possibilités de réactions, le conducteur adapte-t-il son comportement lorsqu'il téléphone, ses réflexes sont-ils aussi rapides et importants ? Des études suédoises sur le terrain ont montré que l'automobiliste qui téléphone ne prend pas de distance par rapport au véhicule qui le précède, il se rapproche même plus pour pouvoir suivre la même trajectoire et qu'il ne réduit que faiblement sa vitesse. Certains devraient repasser leur permis je pense !

Le Mobile et la Conduite, un mauvais couple - 2/3

Téléphoner accapare la concentration

Superman n'est qu'une fiction jusqu'à maintenant, je me trompe ? Nous ne sommes pas des surhommes ni des super héros ! capables de traiter plus d'une information à la fois, c'est là, la possibilité de l'homme. Ainsi, l'attention accordée au fait de téléphoner, et des paroles prononcées à son interlocuteur est prise sur la conduite.

Le **niveau d'attention diminue**, les temps de réaction augmentent au fur et à mesure, le regard se fixe sur le devant de la route et on en oublie les divers rétroviseurs qui sont aussi importants que le reste. Le **conducteur anticipe moins**, il oublie de s'arrêter au passage piéton ou encore même au **feu rouge** ! ce qui est plus grave !, mémorise moins les panneaux de signalisation, "mord" davantage la ligne médiane et oui, monsieur et dames, c'est sur la droite qu'il faut rouler, et pas au milieu de la route !... Même une conversation **banale diminue fortement** l'attention portée à la conduite, vous pouvez parler à votre belle mère, à votre patron ou encore à votre cher et tendre, on en a rien à faire en bref... Et **même un conducteur aguerri est moins attentif à la route lorsqu'il téléphone**. (chose à retenir pour les gens qui croient faire leur malin !

Les kit mains-libres constituent-ils une bonne solution ?

En réalité, cet équipement conçu par les opérateurs tiennent davantage de **la supercherie que d'une réelle sécurité**. S'ils permettent au conducteur de garder ses deux mains sur le volant, ils ne diminuent en rien la distraction et l'effet néfaste sur la concentration et l'attention que garde le portable au volant ! certes on a les 2 mains au volant, mais ce ne sont pas les risques d'accident qui diminuent !

Téléphoner s'apparente-t-il au fait de discuter avec un passager du véhicule ? *Certainement pas*. Car le passager qui dialogue avec le chauffeur est solidaire de la conduite, il l'accompagne sur la route et de la sécurité à bord : il adapte ses interventions à la route et aux dangers potentiels. En revanche, le conducteur qui téléphone met plus ou moins de côté les commandes pour rejoindre son interlocuteur qui, lui, ne le voit pas et celui-ci ne voit pas les risques qu'il engendre ! et loin de là...

Quelques conseils Pas question de nier l'intérêt du téléphone portable, il est d'une grande utilité en cas de **force majeure** ! Y compris sur la *route* où il peut rendre de grands services, pour prévenir les secours en cas d'accident, téléphoner à un dépanneur, etc...

Le Mobile et la Conduite, un mauvais couple - 3/3

1. Pour ne conserver que les aspects positifs du portable, il est impératif de respecter **quelques règles de sécurité simples !!** :
2. **couper la sonnerie lorsque l'on roule** ;
3. **brancher ou activer la messagerie** ;
4. Pour passer un coup de fil ou récupérer les messages, *s'arrêter dans un lieu adapté*. C'est-à-dire ni sur la bande d'arrêt d'urgence sur l'autoroute ni en double file ou au feu rouge si l'on est en ville...

Je sais que la meilleure solution serait d'éteindre son portable dans la voiture ! Mais on va pas trop en demander non plus, faut pas rever !! Si déjà vous faites les 3 choses citées au dessus, ce sera déjà une bonne chose de faite ! :)

Portable au volant : le cadre légal : La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, l'a rappelé aux parquets le 2 décembre 1999 par le biais d'une circulaire : même **s'il n'existe pas de texte spécifique au portable**, utiliser celui-ci tout en conduisant son véhicule contrevient à l'article R 412-6 du Code de la Route.